



## **Restaurant de midi: règlement d'ordre interne**

- 1) Le but principal du restaurant de midi est d'offrir aux enfants des repas équilibrés et variés.
- 2) L'encadrement des enfants est structuré de façon à ce que les enfants puissent récupérer des efforts de la matinée scolaire.
- 3) Les enfants ne respectant pas les repas ou les mesures d'hygiène, perdent le droit au repas dans le restaurant de midi. Les enfants qui ne se tiennent pas à ces règles (ne pas jeter la nourriture par terre ou sur les copains, ne pas cracher dessus ou autres méfaits) perdent le droit de continuer à manger au restaurant de midi. (voir aussi point 6)
- 4) Pour s'inscrire, vous devez d'abord enregistrer votre enfant sur notre site internet ([www.paipele.lu](http://www.paipele.lu)). Après l'enregistrement vous pouvez l'inscrire pour les jours souhaités.
- 5) Tous les enfants du restaurant de midi doivent, pour des raisons de sécurité et d'assurance, rester sur le site. Les enfants qui quittent le site sans autorisation explicite du personnel, risquent d'être exclus du SEA Junglinster.
- 6) Tous les enfants sont tenus à respecter les formules de politesse courantes (Moien, wann ech gelift, merci, äddi). En cas de négligence régulière de ces formules, ou en cas d'insultes contre le personnel, les parents doivent se présenter avec leur enfant pour un entretien. En cas de répétition d'incivilités les enfants risquent d'être exclus du SEA Junglinster.
- 7) En cas de non-paiement des factures, et après rappel, le SEA Junglinster demande une mise en demeure et les enfants seront exclus du SEA Junglinster.
- 8) Pour toute question et information complémentaires, le personnel ou la direction restent à votre disposition.
- 9) Les mesures prévues dans les articles 3; 5; 6 et 7 sont prises par les chargés de direction.
- 10) En cas d'éventuelles réclamations contre ces décisions, vous avez la possibilité de vous adresser par écrit au comité de direction de la Lënster Päiperlék asbl.